

Procès-Verbal du mardi 12 mai 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le douze mai le conseil municipal, légalement convoqué le 7 mai 2025 s'est réuni à 19h00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dorian COGE, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Martine DUPERRAY

Présents :

M. Dorian COGE, M. Steve REYDELLET, M. Dominique GARCIA, M. Nicolas MOREAU, Mme Martine DUPERRAY, M. Fabien KIBURSE, Mme Patricia DUFOURD, M. David GUZMAN, M. Yves DELEUZE, Mme Isabelle PIVERT, M. Denis VERMEULEN, M. Lionel LEPLUMEY, Mme Marie-France MUGNIER,

Absent excusé :

M. Christophe ANDRIEU a donné pouvoir à M. Dorian COGE

Absente :

Mme Nathalie SOURBIEU

Ordre du jour :

1. Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu de conseil municipal du 8 avril 2025
3. Arts et loisirs BD : Délibération
4. SCOT adoption de l'avenant n°1 : Délibération
5. Décision Modificative Résidence les Douets : Délibération
6. Sollicitation CARSAT travaux Résidence les Douets : Délibération
7. ADEFI : Délibération
8. Gestion du personnel : Délibération
9. Informations :
 - Installation de la terrasse du bar

En préambule Monsieur le Maire informe de la nécessité d'ajouter la nomination de la Rue Arnaud GARCIA par délibération à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance

Mme Martine DUPERRAY a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Adoption du compte rendu de conseil municipal du 8 avril 2025

Le procès-verbal a été adressé le 7 mai 2025 à l'ensemble de ses membres, aucune observation n'ayant été formulée le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Arts et loisirs BD : Délibération

Monsieur le Maire invite Monsieur Francis HENRY Président de l'association Arts et Loisirs Castelblangeois à faire une présentation du projet d'édition de leur bande dessinée « **Blangy, Le château fort lointain** ». Monsieur Francis HENRY cite l'illustrateur Monsieur Nicolas RAGU et Monsieur Denis RENARD le dessinateur, présente son plan de financement et souhaite une pré-commande de 200 livres à 16,00 l'unité soit 3 200 € de la commune pour assurer le financement de l'impression de la bande dessinée.

Monsieur le Maire demande :

- que des exemplaires de la BD soient commercialisés par la Librairie « le Jardin des Muses » en contrepartie l'Association s'engage à reverser un don à la Librairie.
- que si l'association était amenée à être dissoute, cette dernière s'engage à remettre à la commune le solde de sa trésorerie.

Par ailleurs la commune accepte les encarts publicitaires de donateurs sur une seule et unique page.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à financer une pré-commande de 200 livres à 16,00 € l'unité soit un versement de 3 200,00 € à l'Association Arts et Loisirs Castelblangeois.

4. SCOT adoption de l'avenant n°1 : Délibération

Par délibération en date du 14 mars 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le SCoT du Nord Pays d'Auge a validé le principe de création d'un service commun et mutualisé d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme ouvert à l'ensemble des communes de son territoire.

Pour rappel, la création de ce service se justifiait par le désengagement de l'Etat pour assurer l'instruction des demandes liées au droit des sols. En effet, la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvelé - dite ALUR - disposait dans son article 134 que, à partir du 1er juillet 2015, les Communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants, couvertes par un document d'urbanisme (PLU, POS, carte communale) et qui étaient compétentes pour délivrer des autorisations d'urbanisme ne bénéficieraient plus de l'appui technique des services instructeurs de l'Etat (article L.422-8 du Code de l'Urbanisme).

L'article R.423-1 5 du Code de l'urbanisme donne la possibilité aux communes de confier les actes d'instruction aux Syndicats Mixtes porteurs de SCoT.

Pour mémoire, l'adhésion au service instructeur se fait par voie contractuelle au travers de la signature d'une convention entre le Syndicat Mixte pour Nord Pays d'Auge et chaque commune souhaitant bénéficier de ce service

Or, l'évolution du cadre de l'instruction, d'une part du fait de la montée en puissance de la dématérialisation (entre la Mairie, le Syndicat Mixte, les différents organismes et services partenaires ainsi que les pétitionnaires), d'autre part du fait du renforcement de l'éventail des services proposés (affichage publicitaire, autorisations de travaux au titre des Etablissements Recevant du Public, Certificats d'urbanisme, rédaction de mémoires en défense dans le cadre de contentieux, ...) imposent de préciser et compléter les attributions et les missions de chacun dans le cadre d'un avenant à cette convention.

Vu la délibération n°2015-20 en date du 29 mai 2015 par laquelle, et afin d'assurer l'Instruction des Autorisations du droit des sols (ADS), le conseil Municipal a décidé d'adhérer au service mutualisé du SCoT Nord Pays d'Auge

Considérant dès lors la nécessité de modifier ladite convention par voie d'avenant afin de tenir compte de cette évolution

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

5. Décision Modificative Résidence les Douets : Délibération

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'adopter une décision modificative comme suit :

- 775 recettes de fonctionnement : 149 101.32
- 675 dépenses de fonctionnement : 74 090.33
- 6488 autres charges diverses de personnel : 75 010.99

- 21311 recettes d'investissement : 74 090.33
- 2313 dépenses d'investissement : 74 090.33

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la décision modificative pour le budget de la Résidence des Douets.

6. Sollicitation CARSAT travaux Résidence les Douets : Délibération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'aide auprès de la CARSAT dans le cadre d'un appel à projets national 2025 pour des travaux d'accessibilité extérieur (Place stationnement PMR) et à l'intérieur de la Résidence les Douets faisant apparaître l'importance de rénover les salles d'eau pour permettre l'accès à tous (voir le tableau de financement ci-après).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, à faire la demande d'aide.

	MONTANT HT	MONTANT TVA	%
Coût du terrain	- €	- €	
Coût de la démolition	- €	- €	
Coût des travaux	359 277,93 €	71 855,79 €	
Honoraires architecte	- €	- €	
Autres honoraires	29 332,00 €	5 866,40 €	
notaire, huissier...	- €	- €	
programmation			
pilotage chantier			
contrôle technique			
coordination sécurité		- €	
conduite d'opération			
géomètre	- €	- €	
assistance à maîtrise d'ouvrage		- €	
Autres :			
Assurances (dommage ouvrage, etc.)		- €	
Divers (à détailler)			
études		- €	
diagnostics			
branchements divers			
frais de publication et reprographie	- €	- €	
indemnités de concours	- €	- €	
frais de gestion financière	- €	- €	
autres: panneaux photovoltaïques			
Révision de prix			
Imprévus			
TOTAL HT	388 609,93 €		
TOTAL TVA		77 722,19 €	
TOTAL TTC			466 332,12 €
	Accordée	En cours	%
Subvention Région			
Subvention Conseil Départemental		40 000,00 €	8,58%
Subvention des communes			
Subventions Etat		50 000,00 €	10,72%
Participation sollicitée à la CARSAT		279 000,00 €	59,83%
Emprunts (+durée)			
Autofinancement + TVA		97 332,12 €	20,87%
Fonds de compensation de la TVA			0,00%

7. ADEFI : Délibération

ADEFI Conseil exécute la mission de montage de dossiers d'aide auprès des différents financeurs de la commune. Les forfaits de rémunérations ayant évolués selon le montant de l'aide Monsieur le Maire expose la nouvelle grille tarifaire dont le détail est ci-dessous :

Montant d'aide	Modalités
< 10 000€	Forfait fixe 480€ HT
10 001 € - 50 000€	4,25 % HT
50 001 € - 100 000€	4,00% HT
100 001 € - 300 000€	3,75% HT
300 001 € - 500 000€	3,25% HT
500 001 € - 800 000€	3,00% HT
> 800 001 €	2,50% HT

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, à signer la proposition de mission de ADEFI conseil.

8. Gestion du personnel : Délibération

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des modifications de poste sur la durée du travail hebdomadaire :

- Le poste permanent d'agent des services techniques titulaire de 28h00 à 24h00
- Le poste d'agent des services technique contractuel de 12h00 à 16h00
- Le poste d'agent polyvalent stagiaire de 7h30 à 10h00

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le tableau des effectifs joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à la modification de la durée hebdomadaire de poste.

Tableau des effectifs au 12 mai 2025

<u>Grade</u>	<u>Fonctions</u>	<u>Statut</u>	<u>Durée de travail hebdomadaire</u>	<u>Poste Permanent</u>
Adjoint Administratif catégorie C	Gestion de l'agence postale	Titulaire	9	oui
Adjoint Administratif catégorie C	Gestion de l'agence postale	Titulaire	6.50	oui
Adjoint technique	Agent des services techniques	Titulaire	35	oui
Adjoint Technique	Agents des services Techniques	Titulaire	24	oui
Adjoint Technique	Agents des services Techniques	Contractuel	16	non
Adjoint Technique	Chef d'équipe des services techniques	Stagiaire	35	oui
Rédacteur Principal 2 ^{ème} Classe	Secrétaire de Mairie	Titulaire	24	oui
Attaché	Secrétaire Générale de Mairie	Contractuel	35	oui
Adjoint Administratif catégorie C	Gestion de la résidence autonomie	Titulaire	35	oui
Adjoint Technique	Agent polyvalent	Titulaire	35	oui
Adjoint Technique	Agent polyvalent	Titulaire	35	oui
Adjoint Technique	Agent polyvalent	Stagiaire	28	oui
Adjoint Technique	Agent polyvalent remplaçant	Contractuel	14.30	non
Adjoint Technique	Agent polyvalent	Stagiaire	10	oui

9. Nomination de la rue Arnaud GARCIA : Délibération

A la suite du dernier Conseil Municipal en date du 8 avril 2025 il a été procédé à la division foncière de la parcelle C 262 en vue de la classer pour partie dans le domaine public.

Le Conseil Municipal doit procéder à la dénomination de cette voie publique, il a été proposé au Conseil la dénomination suivante « Rue Arnaud GARCIA » en mémoire de son décès dans l'exercice de ses fonctions d'agent pénitencier et mort pour la nation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à la dénomination de la rue Arnaud GARCIA.

10. Informations :

Terrasse bar

- Installation temporaire de la terrasse du bar du 2 mai 2025 au 17 septembre 2025.

Salle multi-activités

- Monsieur Steve REYDELLET informe le Conseil Municipal du lancement des appels d'offres pour les travaux de la salle. La date de la commission d'appel d'offres a été fixée au 27 juin 2025 à 8h30.

Stationnement

- Monsieur Dominique GARCIA informe le Conseil Municipal que l'Entreprise en charge du marquage aux sols pour le stationnement va rectifier les erreurs commises.

Fête des voisins

- Monsieur Nicolas MOREAU annonce la date du 1^{er} juin pour la fête des voisins.

Cérémonie du 17 mai

- Madame Martine DUPERRAY fait part à l'ensemble du Conseil Municipal de l'organisation du déroulement de la cérémonie du 17 mai en hommage à Arnaud GARCIA et rappelle le protocole à respecter.

- Madame Martine DUPERRAY fait un rappel sur certaines manifestations à venir :

- Dans le cadre de la 13^{ème} édition de **Pierre en Lumières** le 16,17 et 18 mai, les bâtiments remarquables du village seront illuminés. Le 17 une visite de l'office du Tourisme est prévue sur le village

- **Les Rendez-vous aux jardins** le 8 juin 2025 organisés par l'Office du Tourisme de TERRE D'AUGE

- **Les Zagitateurs du Patrimoine** en présence de la Fondation du Patrimoine le 22 mai à Saint Pierre sur dives

- **Le cinéma en plein air** le 16 août 2025, avec la projection du film en plein air et gratuit « Un petit truc en plus » et en préambule la visite de l'église de Blangy suivie d'une déambulation avec des torchères pour rejoindre la Vallée du Chaussey, lieu de la projection du film. La commune a bénéficié d'une subvention du département à hauteur de 50%.

- **Exposition de peinture** à la mairie de l'artiste Catherine PIERRE ROSSI du 21 juin 2025 au 23 août 2025 sur le thème de l'eau.

- **Le parcours des lavoirs** le 28 juin 2025

- **Le concert de musique** classique à L'église de Blangy-le-Château à 20h30 en partenariat avec l'APEPA

- **La fête du cheval** le 12 octobre 2025

Par ailleurs à l'occasion du millénaire de Guillaume Le Conquérant en 2027 une proposition de partenariat avec Fleur HELLUIN pourrait être envisagée sous la forme d'un banquet médiéval qui n'entraînerait aucune charge de la commune, et un parcours d'art par la mise en place d'une œuvre symbolisant le clocher de l'église de Moyaux.

La séance est levée à 20h30